



La récupération de chaleur sur groupe de production de froid est éligible à une prime à l'investissement dans le cadre du dispositif financier appelé Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Les CEE prennent la forme d'une aide financière qui vient financer tout ou partie de l'installation.

Ridel-Energy a mis en place, avec son partenaire Écométhodes, un service spécialisé qui vous accompagne et assure le montage des dossiers administratifs permettant la valorisation sans risque de ces primes. De l'étude des besoins en eau chaude à la note de dimensionnement, nous vous accompagnons pas à pas dans la constitution de vos dossiers jusqu'au paiement.

nos services

- **Suivi pas à pas** jusqu'au paiement de la prime,
- **Rédaction et envoi** des documents **réglementaires** (*conventions, attestations sur l'honneur...*),
- **Rédaction de l'étude** préalable de dimensionnement **des besoins**,
- **Collecte des documents** réglementaires (*convention, devis, facture, doc technique, étude préalable...*),
- **Vérification du dossier** complet avant dépôt final.

Contactez-nous dès aujourd'hui !

L'équipe Ridel-Energy est à votre disposition pour vous renseigner ainsi que pour vous aider à informer vos clients des évolutions à venir.

L'équipe Ridel-Energy

